



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMME
Canton Amiens 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 07/20231213

OBJET : DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

THÉMATIQUE : 4.2.1 Création de poste – modification de poste- suppression de poste (Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)

L'an deux mille vingt-trois, le **Treize Décembre**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Didier DINOARD, Maire.

Présents : MM. et Mmes : DINOARD D. – D'HEILLY P. - ARTHUR D - RICARD M. - LELIEUR B. - M. LEROUX S. - LELIEUR-D'HIER L. - GUILLEMOT C. - Mme HUYGHE P. - M. CRAS A. - M BACQUET F.- CATTEAU S. - NZEUBA E - TALANDIER K. - LEFEBVRE M. - DURAND B. - FINAZ P. - VAQUEZ B. DEVILLERS T.

Absente excusée : LAMBERT A.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme LEFEUVRE M.F. ayant donné procuration à M. CRAS A.
M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à M. LELIEUR B.
Mme FOURNET M. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.
Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme RICARD M.
M DEGROOTE G. ayant donné procuration à M ARTHUR D.
Mme FRANCOIS F. ayant donné procuration à Mme DURAND B.
M. LAVOISIER E. ayant donné procuration à M. DEVILLERS T.

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 27	- Pour : 26
- Présents : 19	- Contre : 0
- Exprimés : 26	- Abstention : 0

Convocation : 07/12/ 2023

M. Frédéric BACQUET a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à la crèche municipale les Marsupiaux, sur un poste d'auxiliaire de puériculture.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création à compter du 02 janvier 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'auxiliaire de puériculture relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet,

DIT que l'emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 02 janvier 2024 au 30 juin 2024 inclus,

DIT que l'agent devra justifier d'une expérience d'auxiliaire de puériculture dans le domaine médico-social,

DIT que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 434 du grade de recrutement,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à Villers Bretonneux, le 13 décembre 2023

Secrétaire de séance,
Frédéric BACQUET

Le Maire,
Didier DINOARD

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
et publication ou notification le 21 DEC. 2023**

20 DEC. 2023

Le Maire,
Didier DINOARD

Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.